

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord tenue le **3 octobre 2018 à 16 h 30**, en présence à Sept-Îles et par visioconférence.

---

PRÉSENTS

Marc Fortin, PDG et secrétaire  
Denis Miousse, président  
Johanne Beaudoin  
Dave Charlton  
Geneviève Fafard  
Josée Francoeur  
Pascale Lafortune  
Michael Lavigne  
Émilie Paquet  
Jean-Pierre Porlier  
Danielle Sirois  
François Tremblay  
Solange Turgeon

VISIOCONFÉRENCE

Claude Montigny

ABSENTS

Roger Dubé  
Diane Ouellet  
Jean-Marie-Vollant

### 1. Ouverture de la séance régulière et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance publique régulière ouverture à 16 h 31.

#### **Résolution 2018-10-359**

Il est proposé par Jean-Pierre Porlier et appuyé par Solange Turgeon

**D'adopter** l'ouverture de la séance régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 3 octobre 2018.

---

### 2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Le point nomination au poste de directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques sera inscrit aux affaires nouvelles.

#### **Résolution 2018-10-360**

Il est proposé par Jean-Pierre Porlier et appuyé par Solange Turgeon

**D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 3 octobre 2018, laissant les affaires nouvelles ouvertes.

---

### 3. Adoption du procès-verbal

**D'accepter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 13 juin 2018.

#### **Résolution 2018-10-361**

Il est proposé par Solange Turgeon et appuyé par Johanne Beaudoin

**D'adopter** le procès-verbal de la séance du 13 juin 2018.

---

#### 4. Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public

Le tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public est maintenant disponible sur le site Web de l'établissement.

---

#### 5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président dresse un portrait des arrivées et départs des membres du conseil d'administration ainsi qu'un bilan de la saison estivale au CISSS.

---

#### 6. Rapport du président-directeur général

En complément du rapport du président, le PDG ajoute que dans les prochaines semaines, il a bon espoir de compléter la structure d'encadrement supérieur. D'ici Noël d'autres nominations devraient être annoncées.

---

#### 7. Correspondance

Les correspondances sont déposées au conseil pour information.

---

#### 8. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin sont autorisées.

---

#### 9. Agenda de consentement

##### 9.1. Affaires médicales

##### 9.1.1 Nomination membre actif

**Attendu** la demande de nomination à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord avec les privilèges précisés pour chacun, à l'installation précisée pour chacun des membres de la liste ci-dessous;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 12 juin 2018;

**Attendu** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 18 juin 2018;

**Que** ce renouvellement soit conditionnel aux respects des engagements énumérés dans la fiche de renouvellement de chaque médecin conformément à l'entente prise entre le MSSSS et la FMSQ (voir fiches jointes);

#### Résolution 2018-10-362

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par Josée Francoeur

**De procéder** à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous (nom, spécialité et numéro de permis);

**De leur accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord à l'installation précisée (si privilèges dans plusieurs installations, préciser le lieu de la pratique majoritaire);

**De leur octroyer** des privilèges d'exercice selon la liste qui suit cette résolution pour la période précisée. S'il y a lieu, que ces nominations soient conditionnelles à l'obtention des documents indiqués.

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Période	No résolution CMDP
87360	Docteur	Jean-Maurice Agier	Psychiatre	Psychiatrie (adulte)	Manicouagan	21 juin 2018 au 31 décembre 2019	CMDP-2018-62

### 9.1.2 Nomination – Chef à l'urgence de Sept-Îles

**Attendu que** l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui stipule que tout département et service clinique d'un centre hospitalier est dirigé par un chef de département ou de service qui doit être médecin, dentiste ou pharmacien;

**Attendu que** la démission de la Dre Sandie Ouellet comme chef du service de l'urgence à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu qu'il** a été voté à l'unanimité à la dernière réunion du service du département de l'urgence de Sept-Îles le 13 février 2018, la nomination de Dr Mathieu Maltais à titre de chef du service de l'urgence à l'installation de Sept-Îles;

**Attendu que** la date d'entrée en poste du Dr Mathieu Maltais a été fixée au 1er mai 2018 lors de cette même rencontre;

#### Résolution 2018-10-363

Il est proposé par Claude Montigny et appuyé par Michael Lavigne

**D'adopter** que le nouveau chef de département de l'urgence à Sept-Îles, Dr Mathieu Maltais, sera en poste en date du 1er mai 2018.

### 9.1.3 Démissions

**Attendu** la lettre de démission des médecins de famille dans les différentes installations du territoire de la Basse-Côte-Nord;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

#### Résolution 2018-10-364

Il est proposé par Dave Charlton et appuyé par Danielle Sirois

**D'accepter** la démission des médecins selon liste ci-dessous;

**De leur envoyer** une lettre de remerciements pour leur contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population du territoire.

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Privileges	Installation	Date de démission	No résolution CMDP
99113	Dr	Michel Pineau	Médecin de famille		Basse-Côte-Nord	21 août 2018	<b>CMDP-2018-77</b>
15569	Dre	Laurie-Eve Marceau	Médecin de famille		Basse-Côte-Nord	13 septembre 2018	<b>CMDP-2018-78</b>
15570	Dr	Simon Pedneault	Médecin de famille		Basse-Côte-Nord	13 septembre 2018	<b>CMDP-2018-79</b>
15447	Dre	Marie-France Béland	Médecin de famille		Manicouagan	15 septembre 2018	<b>CMDP-2018-80</b>
15087	Dr	Jean-Emmanuel Bouchard	Médecin de famille		Manicouagan	15 septembre 2018	<b>CMDP-2018-81</b>

#### 9.1.4 Règlement de département de médecine générale

**Attendu** l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la mise à jour complète des règlements du département régional de médecine générale par les membres du département de médecine générale du CISSS de la Côte-Nord;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du 18 juin 2018 des règlements du département régional de médecine générale;

##### Résolution 2018-10-365

Il est proposé par Solange Turgeon et appuyé par Claude Montigny

**De procéder** à l'adoption des règlements du département régional de médecine générale tel que recommandé par le comité exécutif en date du 18 juin 2018, et ce, uniformisant les particularités pour les installations de Forestville et Les Escoumins.

## 10. Nouveaux dossiers

### 10.1 Nomination des officiers du conseil d'administration

Ce point sera reporté en novembre 2018.

### 10.2 Renouvellement des comités du conseil d'administration

#### 10.2.1 Comité de vérification

**Attendu** la nécessité de procéder au renouvellement du comité de vérification;

##### Résolution 2018-10-367

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par Danielle Sirois

**De nommer** les personnes suivantes au comité de vérification.

1. M. Claude Montigny, président du comité de vérification;
  2. M. Jean-Pierre Porlier;
  3. M. Michael Lavigne;
  4. Mme Solange Turgeon;
  5. Poste vacant à combler;
  6. **M. Jean-Philippe Comtois**, directeur des ressources financières et de la logistique, invité permanent sans droit de vote.
- 

### 10.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique

**Attendu** la nécessité de procéder au renouvellement du comité de gouvernance et d'éthique;

#### Résolution 2018-10-368

Il est proposé par Claude Montigny et appuyé par Jean-Pierre Porlier

**De nommer** les personnes suivantes au comité de gouvernance et d'éthique;

1. Mme Johanne Beaudoin;
  2. Mme Josée Francoeur;
  3. Mme Solange Turgeon;
  4. M. Michael Lavigne;
  5. **M. Marc Fortin**, président-directeur général (membre d'office).
- 

### 10.2.3 Comité de vigilance et de la qualité

**Attendu** la nécessité de procéder au renouvellement du comité de vigilance et de la qualité;

#### Résolution 2018-10-369

Il est proposé par Solange Turgeon et appuyé par Michael Lavigne

**De nommer** les personnes suivantes au comité de vigilance et de la qualité :

1. Mme Danielle Sirois;
  2. Mme Johanne Beaudoin;
  3. **M. Marc Fortin**, président-directeur général (membre d'office);
  4. **Mme Manon Bourgeois**, commissaire aux plaintes et à la qualité des services (membre d'office);
  5. **M. Jean-Pierre Porlier**, administrateur désigné par le comité des usagers (membre d'office);
  6. **Mme Nathalie Castilloux**, directrice des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique, invitée permanente sans droit de vote.
- 

### 10.2.4 Comité de révision

**Attendu** la nécessité de nommer un membre du conseil d'administration au comité de révision;

#### Résolution 2018-10-370

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par Josée Francoeur

**De nommer** au comité de révision :

1. M. Denis Miousse, président du comité de révision;
  2. Membre du CMDP Dre Valérie Therriault;
  3. Membre du CMDP Dr Arab Boussaid.
-

### 10.2.5 Comité des ressources humaines

**Attendu** la nécessité de renouveler le comité des ressources humaines;

#### Résolution 2018-10-371

Il est proposé par François Tremblay et appuyé par Geneviève Fafard

**De nommer :**

1. Mme Solange Turgeon, présidente du comité ressources humaines;
  2. M. Jean-Pierre-Porlier;
  3. Mme Émilie Paquet;
  4. **M. Denis Miousse**, président du conseil d'administration (membre d'office)
  5. **M. Marc Fortin**, président-directeur général (invité)
  6. **M. Marc Brouillette**, directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques (invité).
- 

### 10.3 Nomination du directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire

**Attendu** que l'établissement doit s'assurer de la qualité et de la sécurité des soins et services offerts à la population nord-côtière;

**Attendu** que la LSSS prévoit qu'un directeur des services professionnels doit être nommé par tout établissement qui exploite un centre hospitalier ou par toute instance locale;

**Attendu** que dans ce cas, le directeur doit être un médecin;

**Attendu** que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est associé à la démarche et a été sollicité pour cibler des candidats potentiels;

#### Résolution 2018-10-372

Il est proposé par Solange Turgeon et appuyé par Dave Charlton

**D'accepter**, la nomination de la Dre Marie-Claude Lebel pour occuper la fonction de DSPEU au sein du CISSS de la Côte-Nord et de mandater le PDG afin de donner suite à la présente.

---

### 10.4 Ouverture du poste de directeur adjoint des services professionnels et de l'enseignement universitaire

**Attendu** que l'établissement doit s'assurer de la qualité et de la sécurité des soins et services offerts à la population nord-côtière;

**Attendu** que la structure organisationnelle prévoit un directeur adjoint des services professionnels volet administratif;

#### Résolution 2018-10-373

Il est proposé par Jean-Pierre Porlier et appuyé par Josée Francoeur

**D'autoriser** le président-directeur général à afficher le poste de directeur adjoint des services professionnels volet administratif;

**De nommer** les personnes suivantes pour participer au comité de sélection :

- Mme Solange Turgeon
- M. Denis Miousse

---

### 10.5 Politique de déplacement des usagers

**Attendu** que l'établissement doit s'assurer du respect de l'application de la politique ministérielle en matière de déplacement des usagers;

**Attendu** que l'établissement peut se doter d'une politique régionale complémentaire à celle du MSSS;

**Attendu** que l'établissement a procédé à des consultations auprès des instances ayant manifesté leur intérêt à participer à l'exercice de révision;

**Attendu** la responsabilité populationnelle de l'établissement de s'assurer d'une application équitable de ladite politique;

**Attendu** que l'établissement a reçu l'avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration

#### Résolution 2018-10-374

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par Dave Charlton

**D'accepter**, tel que présenté, le projet de politique de déplacement des usagers du CISSS de la Côte-Nord et de mandater le président-directeur général pour y donner suite.

---

### 10.6 Allocation de disponibilité pour les cadres supérieurs

**Attendu** l'entrée en vigueur de l'allocation de disponibilité pour les cadres supérieurs excluant les cadres médecins ainsi que les commissaires et commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Attendu** la nécessité de pouvoir traiter les cas de non-disponibilité.

#### Résolution 2018-10-375

Il est proposé par Solange Turgeon et appuyé par Geneviève Fafard

**D'appliquer** l'allocation de disponibilité prévue au Décret 1218-96 aux cadres supérieurs visés.

**De mandater** le président-directeur général de traiter au besoin, les cas de non-disponibilité.

---

### 10.7 Politiques de gestion des cadres

**Attendu que** le CA doit adopter les politiques de gestion des cadres tels que prévu à l'article 4 du Décret 1218-96.

**Attendu que** les associations de cadres ont été consultées conformément à l'article 6 dudit décret.

#### Résolution 2018-10-376

Il est proposé par Michael Lavigne et appuyé par Johanne Beaudoin

**D'adopter** les projets de politiques présentés par la DRHCAJ.

---

### 10.8 Modification au permis d'exploitation

### 313

**Attendu** que le CISSS de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

**Attendu** qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

**Attendu** que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

**Attendu** que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

**Attendu** l'implantation d'une nouvelle ressource résultant d'un projet novateur subventionné notamment par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

**Attendu** que la nouvelle ressource sera située au 500, avenue Jolliet, Sept-Îles (Québec) G4R 2B4;

**Attendu** que c'est la mission CLSC qui y sera exploitée;

**Attendu** que le nom de l'installation sera CLSC du Centre-Ville-de-Sept-Îles.

#### **Résolution 2018-10-377**

Il est proposé par Danielle Sirois et appuyé par Josée Francoeur

**De demander** au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser un numéro d'installation, pour la nouvelle ressource, au permis du CISSS de la Côte-Nord et d'émettre un nouveau permis d'exploitation;

**Que** le CISSS de la Côte-Nord s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**D'autoriser** monsieur Marc Fortin, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

---

### 10.9 Approche usager-partenaire

**Attendu que** le plan stratégique 2015-2020 fait du partenariat avec l'utilisateur et ses proches un principe structurant;

**Attendu qu'**Agrément Canada a introduit le partenariat dans l'ensemble de ses normes;

**Attendu que** le CISSS de la Côte-Nord souhaite impliquer davantage les usagers et leurs proches dans l'amélioration de la qualité des soins et services et de la sécurité;

**Attendu** les ajustements apportés à la documentation encadrant l'approche sur le partenariat à la suite de la consultation qui s'est tenue jusqu'à la mi-juin dernier et qui impliquait les conseils professionnels, le CUCI, le comité régional de l'approche centrée sur la personne;

**Attendu que** le comité de direction a entériné la mise en place de l'approche de partenariat avec les usagers, leurs proches et les acteurs en santé et services sociaux pour l'ensemble des pratiques cliniques et administratives au CISSS de la Côte-Nord lors de sa rencontre tenue le 25 septembre dernier;

#### **Résolution 2018-10-378**

Il est proposé par Danielle Sirois et appuyé par Jean-Pierre Porlier

**D'adopter** l'approche de partenariat avec les usagers, leurs proches et les acteurs en santé et services sociaux pour l'ensemble des pratiques cliniques et administratives au CISSS de la Côte-Nord.

---



### 10.10 Politique d'évaluation de la satisfaction de la clientèle

**Attendu** la volonté du CISSS de la Côte-Nord d'évaluer la satisfaction de la clientèle à l'intérieur d'un processus d'amélioration continue de la qualité des soins et services offerts par l'établissement;

**Attendu** qu'une des fonctions du comité des usagers est de promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et d'évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;

**Attendu** les travaux conjoints réalisés avec des représentants des comités des usagers et des représentants du CISSS de la Côte-Nord afin d'harmoniser les processus d'évaluation de la satisfaction de la clientèle;

**Attendu** les ajustements apportés à la politique à la suite de la consultation qui s'est tenue jusqu'à la mi-juin dernier et qui impliquait les conseils professionnels, le CUCI, le comité régional de l'approche centrée sur la personne;

**Attendu que** le comité de direction a approuvé la politique *Évaluation de la satisfaction des usagers* lors de sa rencontre tenue le 25 septembre dernier;

#### Résolution 2018-10-379

Il est proposé par Jean-Pierre Porlier et appuyé par Josée Francoeur

**D'adopter** la politique - Évaluation de la satisfaction des usagers.

---

### 10.11 Plan régional d'effectifs médicaux 2019 en médecine de famille

**Attendu** les recommandations du COGEM MSSS-FMOQ et du DRMG de la Côte-Nord,

#### Résolution 2018-10-380

Il est proposé par Solange Turgeon et appuyé par Dave Charlton

**D'adopter**, tel que présenté, le Plan régional d'effectifs médicaux 2019 en médecine de famille;

**D'autoriser** le recrutement jusqu'à concurrence de l'objectif de croissance, et ce, selon la répartition proposée.

---

### 10.12 Demande d'autorisation d'emprunt temporaire au MSSS liée aux dépenses courantes de fonctionnement

**Attendu** qu'une résolution du conseil d'administration est requise en vertu de la circulaire ministérielle 2016-013 (codifiée 03.01.52.02) pour appuyer une demande d'emprunt temporaire au MSSS pour le paiement des dépenses de fonctionnement;

**Attendu** que la résolution peut couvrir une période maximale d'un an et prévoir un besoin d'emprunt supérieur ou égal au montant demandé;

**Attendu** que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échu le 28 novembre 2018;

**Attendu** qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du CISSS de la Côte-Nord auprès de Desjardins Entreprises jusqu'au 1er octobre 2019;

**Attendu** que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le président-directeur général;
- la présidente-directrice générale adjointe;
- le directeur des ressources financières et de la logistique;

soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

#### **Résolution 2018-10-381**

Il est proposé par Jean-Pierre Porlier et appuyé par Claude Montigny

**De demander** au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 39 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 1er octobre 2019 auprès de Desjardins Entreprises.

### **10.13 Régime d'emprunts à long terme 2018-2019**

**Attendu** que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 49 778 319,91 \$;

**Attendu** que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**Attendu** qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

**Attendu** que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 août 2018;

#### **Résolution 2018-10-382**

Il est proposé par Claude Montigny et appuyé par François Tremblay

1. **Qu'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 49 778 319,91 \$, soit institué.
2. **Que** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et

pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
    - ii. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
    - iii. le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
    - iv. le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. **Qu'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.
4. **Qu'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **Que** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus.

6. **Que** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- ◆ le président-directeur général;
- ◆ la présidente-directrice générale adjointe;
- ◆ le directeur des ressources financières et de la logistique;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.

7. **Que**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

#### 10.14 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec

**Attendu que** le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

**Attendu** les obligations légales concernant la rémunération des médecins;

#### Résolution 2018-10-383

Il est proposé par Michael Lavigne et appuyé par Josée Francoeur

**D'autoriser** les personnes suivantes à attester, pour et au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins, dentistes et autres professionnels œuvrant au sein du CISSS de la Côte-Nord, incluant la santé publique :

<b>SIGNATAIRES DÉJÀ AUTORISÉS</b>	
<b>M. Marc Fortin</b>	Président-directeur général
<b>Mme Johanne Savard</b>	Présidente-directrice générale adjointe
<b>Dr Roger Dubé</b>	Chef de département régional de médecine générale et médecin responsable du GMF Boréale
<b>Dr David Lee</b>	Directeur de l'Unité de médecine familiale de Manicouagan (uniquement pour les médecins et médecins résidents de l'Unité de médecine familiale de Manicouagan)
<b>Dre Chantale Baril</b>	Médecin responsable du GMF Vents et Marées (uniquement pour les médecins établis au GMF Vents et Marées)
<b>Dr Pierre Gosselin</b>	Cogestionnaire médical de l'installation de Port-Cartier
<b>Mme Linda Boudreau</b>	Technicienne en administration – Installation de Port-Cartier
<b>SIGNATAIRES À AJOUTER</b>	
<b>Dre Marie-Claude Label</b>	Directrice des services professionnels et de l'enseignement universitaire
<b>M. François Tremblay</b>	Directeur adjoint volet administratif des services professionnels, par intérim
<b>SIGNATAIRES À RETIRER</b>	
Retirer toutes les autres personnes qui figuraient antérieurement sur le registre des signataires autorisés fourni par la RAMQ.	

## 11. Rapports des comités

### 11.1 Comité de vigilance et de la qualité

Le comité s'est réuni le 5 septembre 2018 sous la présidence de M. Michel Paul. Depuis le 29 mai 2018, 16 recommandations ont été reçues, 23 recommandations sont complétées et 36 dossiers demeurent en étude.

Voici les sujets abordés :

- Tableau de suivi des autres dossiers
  - Tableau de bord de gestion – CVQ
  - Suivi agrément des établissements
  - Bilan nasopharyngoscope
  - Certificat RPA
  - Écllosion EPC
- 

### 11.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni, le 12 septembre 2018, sous la présidence de M Claude Belzile. Le comité présente au conseil d'administration son rapport d'activités.

Voici les sujets abordés :

- Reddition de compte CUCI
  - Code d'éthique
  - Politique de transport des usagers
- 

### 11.3 Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni, le 2 octobre 2018, sous la présidence de M. Claude Montigny. Aucun rapport détaillé ne sera déposé, car les points traités sont ceux présentés en séance publique.

---

#### 11.3.1 Nomination de l'auditeur externe pour 2018-2019

**Attendu** l'obligation de respecter la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** qu'un appel d'offres public a été diffusé pour retenir les services d'un auditeur externe;

**Attendu** la nomination de la firme Mallette à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2015-2016 lors de la séance du 10 février 2016;

**Attendu** la satisfaction de la direction des services rendus par la firme;

**Attendu** que le comité de vérification approuve le renouvellement de la firme Mallette pour le prochain exercice financier;

**Résolution 2018-10-384**

Il est proposé par Michael Lavigne et appuyé par Johanne Beaudoin

**D'adopter** la nomination de la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur externe pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, pour une somme totale de 77 500 \$ pour l'exercice financier 2018-2019, sur recommandation favorable de la direction et du comité de vérification.

---

**11.4 Comité ressources humaines**

Le comité ressources humaines s'est réuni, le 26 septembre 2018, sous la présidence de Mme Solange Turgeon. Le comité présente au conseil d'administration son rapport d'activités.

Voici les sujets abordés :

- État de situation de la négociation locale
  - État de situation - Dotation
  - Activités reconnaissance
  - Plan de soutien en SST dans le RSSS
  - Projet de prévention
  - Pour un retour durable
  - Tableaux de bord
- 

**11.5 Comité des usagers**

Deux sujets sont abordés pour le comité des usagers. Le premier souligne la candidature déposée par le comité des usagers continué (CUC) de Sept-Îles pour le Prix RPCU de l'Excellence qui été retenue comme finaliste dans la catégorie Information (comité avec un budget annuel de plus de 25 000\$). Le second sujet présente le rapport du sondage effectué entre le 1er décembre 2017 et le 20 janvier 2018 concernant les services de soutien à domicile. Une copie du rapport est disponible dans la plateforme ldsid.

---

**12. Affaires nouvelles**

**12.1 Nomination au poste directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques**

**Attendu qu'**en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration nomme le directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques;

**Attendu que** les délibérations des membres du comité de sélection convergent de façon unanime pour une recommandation au conseil d'administration;

**Résolution 2018-10-385**

Il est proposé par Solange Turgeon et appuyé par Jean-Pierre Porlier

## **320**

**De nommer** monsieur Marc Brouillette au poste de directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

---

### **13. Période questions du public**

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin sont autorisées.

---

### **14. Clôture de la séance régulière publique**

#### **Résolution 2018-10-386**

**D'adopter** la fermeture de la séance régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 3 octobre 2018 à 18 h 57.

---